

ENSEIGNANTE-ENSEIGNANT MENTOR-CENTRE

(ENTRE 20 ET 40% DE TÂCHE)

Offert à l'ensemble du personnel enseignant du préscolaire et du primaire du Centre de services scolaire des Samares répondant au profil recherché et détenant les qualifications minimales requises

ENSEIGNANTE- ENSEIGNANT MENTOR-CENTRE (secteur préscolaire- primaire et secondaire)

AFFICHAGE

2023-2024

NO DE L'AFFICHAGE

SÉ-01 (2023-2024)

LIEU DE TRAVAIL

À déterminer

DÉBUT D'AFFICHAGE

29 juin 2023

FIN D'AFFICHAGE

14 juillet 2023
16 h 00

ENTRÉE EN FONCTION

À déterminer

RÉCEPTION DES CANDIDATURES

L'avis de candidature accompagné d'un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation précisant les connaissances et compétences répondant au profil et aux qualifications minimales requises pourront être envoyés par courriel aux Services éducatifs. Le numéro de l'affichage doit être inscrit sur votre correspondance. Seules les candidatures retenues seront contactées et devront accepter de se soumettre à des entrevues.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

amelie.rivest002@csssamares.gouv.qc.ca

RÔLE

Le rôle de l'enseignant mentor est d'accompagner et soutenir ses collègues dans leur développement professionnel et dans leur travail d'enseignement, en particulier en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des activités d'apprentissage pour les élèves. En tant que mentor, l'enseignant partage ses connaissances, son expérience et ses compétences, notamment par le mentorat. Il contribue ainsi à l'intégration professionnelle des enseignants, en particulier ceux qui sont débutants dans leur carrière.

L'enseignant mentor :

- Agit comme un guide, un modèle et un facilitateur avec le nouveau personnel enseignant breveté et non-breveté;
- Remplit d'autres fonctions compatibles avec la clause 8-2.01, en fonction de son expertise et de ses compétences professionnelles;
- Remplit ses fonctions dans un ou plusieurs établissements selon les besoins déterminés par le centre de services.

SÉLECTION ET NOMINATION

Le centre de services scolaire sélectionne et nomme chaque année, après consultation de l'organisme de participation des enseignants de l'école ou du centre, les enseignants mentors qui acceptent d'assumer ce rôle, parmi ceux qui correspondent au profil recherché. La décision est également influencée par le contexte, les besoins et les ressources disponibles. Le mentor bénéficie d'une libération de tâche éducative allant de 20% à 40% pour remplir ses fonctions. Il reste dans le domaine d'enseignement auquel il appartient lors de sa nomination. Le pourcentage de libération est déterminé par la direction de l'établissement, qui assigne également les différentes activités professionnelles comprises dans la tâche éducative du mentor.

DURÉE

Cette nomination se renouvelle d'une année scolaire à l'autre à moins d'un avis contraire du Centre de services scolaire transmis à l'enseignante ou l'enseignant visé et au syndicat au plus tard le 31 mai.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Détenir un brevet d'enseignement et un statut régulier;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente en enseignement au préscolaire-primaire ou secondaire;
- Répondre au profil recherché.

La personne intéressée devra obtenir l'approbation de sa direction d'établissement pour soumettre sa candidature.

Le Centre de services scolaire des Samares applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

Centre de services scolaire des Samares, situé dans la région de Lanaudière à proximité de Joliette, compte près de 27 000 élèves et emploie plus de 4 500 personnes.

Consultez nos offres d'emploi à l'adresse

<https://www.csssamares.gouv.qc.ca/>

PROFIL RECHERCHÉ

PORTEUR DE LA CULTURE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DANS SON MILIEU

- *Rester informé de la recherche en éducation et en insertion;*
- *Accorder de l'importance à la formation continue;*
- *Suivre des formations sur le mentorat et être compétent pour encourager et soutenir les autres;*
- *Avoir une connaissance approfondie des stratégies d'enseignement et des compétences pédagogiques reconnues;*
- *Offrir un soutien aux nouveaux enseignants en favorisant leur socialisation professionnelle et en encourageant les relations interpersonnelles au sein de l'organisation;*
- *Fournir des opportunités de développement professionnel en aidant les enseignants à réfléchir sur leur pratique.*

COLLABORER ET MAÎTRISER DES COMPÉTENCES EN COMMUNICATION

- *Faire preuve de bienveillance, d'écoute et d'ouverture;*
- *Identifier les besoins des enseignants accompagnés;*
- *Avoir des compétences en communication.*

FAIRE PREUVE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DANS SON RÔLE DE MENTOR

- *Agir avec confidentialité;*
- *Se conformer au programme local d'insertion professionnelle;*
- *Maintenir une attitude positive envers les enseignants accompagnés;*
- *Adopter une attitude favorisant la résolution de problèmes;*
- *Fournir des commentaires constructifs et valorisants et s'assurer d'une compréhension mutuelle.*

CONNAÎTRE LA CULTURE ORGANISATIONNELLE, LE MILIEU SCOLAIRE ET LES RESSOURCES DISPONIBLES

- *Porter les valeurs et orientations de l'école et du Centre de services scolaire;*
- *Savoir utiliser les ressources internes et externes;*
- *Agir dans le respect et en cohérence avec le PEVR (Plan d'engagement vers la réussite) et le projet éducatif du milieu.*

L'enseignante ou l'enseignant mentor qui agit en tant qu'enseignante ou enseignant mentor reçoit, pour ses responsabilités additionnelles, un supplément annuel identique à celui prévu à la clause 6-6.01.

La personne devra détenir un permis de conduire valide, avoir accès à un véhicule et devra l'utiliser pour se déplacer sur le territoire du Centre de services scolaire.

N.B. Le personnel sélectionné pour ce mandat d'enseignante-enseignant mentor-centre sera avisé que sa candidature est retenue. Cependant, la date d'entrée en fonction sera à déterminer et il est possible que la libération débute en cours d'année ou qu'il n'y ait pas de libération dans l'année scolaire en raison de la pénurie de personnel.

L'élève au cœur de nos actions!